



## REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ÉCOLE FRANCOPHONES DE L'ALBERTA

**Réunion du 16 avril 2026**

**De 19 h à 20 h 30**

---

### COMPTE RENDU

---

#### **Présences :**

Amy Dubrulle – École Héritage  
Amy Vaisman – École Notre-Dame des Vallées  
Bernard Bogni – École des Quatre-Saisons  
Claire Lefebvre – École Sainte-Marguerite-Bourgeoys  
Karine Daigle – École La Vérendrye  
Noémie Valois – École Maurice-Lavallée  
Philippe Gagné – École Boréale

Geneviève Savard – présidente de la FPFA  
Mireille Péloquin – directrice générale de la FPFA  
Natacha Beauvais – directrice adjointe de la FPFA

#### **1. Mot de bienvenue et reconnaissance des territoires**

Geneviève Savard accueille les participants et procède à la reconnaissance des territoires traditionnels autochtones de l'Alberta sur lesquels la FPFA réalise son mandat.

#### **2. Changement à venir à la Loi sur l'Éducation - Projet de loi 25**

Geneviève Savard a présenté les changements à venir à la Loi sur l'Éducation en lien avec le Projet de loi 25, en partageant le lien vers le communiqué officiel du gouvernement de l'Alberta.

<https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=95942B6B64280-A003-9F96-F2D998D692902E6A>

Le Projet de loi 25 (Bill 25, 2026) est une réforme majeure de la Loi sur l'éducation en Alberta qui vise à imposer la neutralité politique et à recentrer les écoles sur les apprentissages de base.

#### Points clés :

- Neutralité et symboles : Les enseignants doivent traiter les sujets politiques ou idéologiques de manière neutre. Les drapeaux du Canada et de l'Alberta sont obligatoires, mais tout autre drapeau

(comme le drapeau de la fierté LGBTQ+) requiert l'autorisation du ministre. L'hymne national doit être joué chaque semaine.

- Contrôle accru du gouvernement : Le ministre de l'Éducation peut fixer directement les priorités des conseils scolaires et superviser l'embauche de leurs directions générales. De plus, il est interdit aux conseils d'émettre des déclarations publiques sur des enjeux sociopolitiques.
- Environnement et comportement : La loi remplace l'obligation d'avoir un milieu axé sur le « respect de la diversité » par la promotion d'un environnement sécuritaire maintenant des « comportements responsables ». Les codes de conduite doivent interdire explicitement toute forme de violence.
- Volet académique : La loi généralise les examens et tests provinciaux au format numérique (en ligne) et impose un soutien immédiat aux élèves présentant des retards en lecture ou en calcul.
- Ressources externes et religion : L'approbation du ministre n'est plus requise pour les intervenants externes qui apportent des ressources sur l'identité de genre ou la sexualité, mais uniquement si cela s'inscrit dans le cadre d'un cours d'enseignement religieux.

Mireille a appuyé ce point en précisant que ces modifications législatives supprimeraient l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour les tiers externes qui utilisent des ressources sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou la sexualité humaine, à la condition exclusive que ces ressources soient employées pour offrir un enseignement religieux.

À la suite de ces précisions, Karine est intervenue pour demander s'il y avait une chance que le délai de jours mentionné dans le projet de loi soit éventuellement enlevé.

### **3. Prochains modules pour les autoformations**

La FPFA a annoncé son intention de concevoir une autoformation consacrée au recrutement des bénévoles, un projet dont le coût de réalisation est estimé à environ 3 500 \$.

Un tour de table a eu lieu afin de vérifier si certains conseils d'école prévoyaient de ne pas utiliser la totalité de leur octroi *Alberta School Council Engagement grant*.

Au cours des échanges, l'équipe a rappelé le succès du module actuel portant sur les rôles et responsabilités, et a confirmé que les capsules vidéo sur les droits en éducation francophone entreraient en production d'ici la fin du mois de juin en vue d'un lancement officiel à l'automne.

- Karine a indiqué que la décision concernant l'utilisation de leur enveloppe budgétaire n'était pas encore arrêtée, tout en se disant étonnée du faible taux de participation des parents de son milieu aux formations existantes.
- Amy D a expliqué que son établissement distribuait chaque année des trousseaux d'accueil destinés à la francisation des élèves de la maternelle. À la suite de cette intervention, Geneviève Savard a suggéré d'intégrer un volet d'information sur le conseil d'école au sein de ces trousseaux.

- Amy V a proposé d'organiser l'intervention d'un psychologue afin d'outiller les familles face aux défis quotidiens qu'elles rencontrent.
- Philippe et Bernard : Alors que Philippe précisait qu'il découvrait ce dossier financier et que Bernard mentionnait que la gestion des fonds relevait habituellement de la société de parents, Geneviève a apporté une clarification essentielle en rappelant que la subvention est octroyée au conseil d'école qui a la responsabilité exclusive de décider de son utilisation.

#### **4. Sommet sur la transmission linguistique, culturelle et identitaire**

Les participants ont ensuite été invités à réserver la date du samedi 2 mai pour participer au Sommet sur la transmission linguistique, culturelle et identitaire, qui se déroulera à l'École Claudette-et-Denis Tardif de Sherwood Park.

<https://sommetab.fpfa.ab.ca/>

#### **5. Rapport Comité CINA**

Ce comité, qui compte trois représentants des conseils d'écoles, a récemment jeté les bases d'un projet visant à mobiliser des parents bénévoles pour animer des cercles de conversation, une initiative menée en étroite collaboration avec les travailleurs en établissement dans les écoles qui sera officiellement déployée à la rentrée d'automne.

#### **6. Réflexion sur membership FPFA**

Une réflexion a ensuite été lancée auprès des membres concernant la structure associative de la FPFA.

Le conseil d'administration souhaite recueillir les avis des conseils d'école quant à une éventuelle modification de ses statuts, sachant que la FPFA est historiquement une fédération d'organismes (les conseils d'écoles, les sociétés de levée de fonds, les services à la petite enfance et les centres d'appui familial) et non une association d'individus.

Le constat statistique démontre que seulement 18 % des ayants droit francophones en Alberta fréquentent le système scolaire francophone et à peine 8 % profitent des services à la petite enfance, laissant une grande majorité de familles admissibles dans le système anglophone ou d'immersion.

Les participants ont donc été invités à se prononcer sur deux questions :

- Croyez-vous que la FPFA devrait avoir une catégorie de membre individuel pour les parents ayant droit qui n'ont pas d'enfants dans les services éducatifs francophones?
- Croyez-vous que ces parents devraient avoir un représentant (membre individuel) au Conseil d'administration de la FPFA?

#### **La question des besoins réels et des ressources**

- Karine a questionné la pertinence même de représenter des parents qui choisissent délibérément de ne pas utiliser les services francophones disponibles, se demandant quels seraient leurs besoins non comblés. Elle a partagé une expérience vécue à Fort McMurray où, faute de ressources financières

suffisantes pour soutenir toute la communauté, l'association de parents avait dû faire le choix de se concentrer exclusivement sur les familles de l'École Boréale. Pour elle, la FPFA devrait s'en tenir à son réseau actuel, d'autant plus que d'autres organismes francophones existent déjà en Alberta.

- Mireille a rebondi sur cette intervention en confirmant qu'il s'agit d'un enjeu crucial de gestion des ressources. Elle a précisé que la FPFA doit veiller à ne pas s'éparpiller (spread too thin) et à rester fidèle à son mandat. Elle a rappelé un principe de réalité : le réseau des conseils d'école (RCÉFA) bénéficie d'un octroi précis du ministère de l'Éducation pour porter la voix des conseils francophones; il serait donc impossible et illogique de l'ouvrir à des parents francophones siégeant sur des conseils scolaires anglophones. Pour les parents ayant choisi le système d'immersion, Mireille a clarifié que leur organisme de représentation attitré demeure Canadian Parents for French (CPF), et non la FPFA.

### **Le dilemme de l'attrition au secondaire**

- Bernard a évoqué le cas des parents dont les enfants quittent le système francophone au secondaire en raison d'un manque d'options de cours ou de programmes spécialisés (comme la mécanique). Selon lui, la contribution de ces parents forcés de quitter le réseau permettrait de mieux représenter la communauté dans son ensemble.
- Philippe a soutenu cette vision, expliquant qu'à Fort McMurray, voir des familles quitter le réseau francophone pour le système anglophone public ou catholique « crève le cœur » et dilue la communauté. Toutefois, plutôt qu'une représentation politique officielle, il a proposé que la FPFA crée des forums d'échange et de dialogue avec ces parents hors réseau pour comprendre leurs motivations et tenter de les recruter à nouveau.
- La FPFA a nuancé ces propositions en rappelant que, sur le plan des services, la FPFA fait déjà preuve d'une grande inclusion. Mireille a souligné que les trousseaux « Bienvenue bébé », les ateliers parentaux en ligne et les cercles de conversation avec la FRAP sont déjà accessibles à tous les parents francophones, qu'ils soient membres ou non. La FPFA aide ainsi le parent isolé à s'organiser sans restreindre son appui, mais l'ouverture formelle de la structure politique du membership reste une autre question.

### **L'éthique de l'inclusion et la transition des parents**

- Noémie a plaidé vigoureusement pour l'inclusion, affirmant qu'un parent francophone reste un parent francophone et qu'exclure les gens rend l'expression de leur francophonie plus difficile. Elle a partagé son cas personnel : sa fille terminant sa 12<sup>e</sup> année, elle ne sera plus parente d'une école francophone l'an prochain et ressent le sentiment brutal de ne plus faire partie de cette communauté du jour au lendemain. Pour elle, ouvrir le membership individuel ferait du sens, bien qu'elle ait précisé qu'il ne serait pas nécessaire de leur dédier un poste spécifique au sein du conseil d'administration.
- Geneviève a poussé le questionnement plus loin en soulignant la complexité de définir le rôle du parent à long terme. Elle a rappelé que ce débat agite le CA car la FPFA est une fédération de parents et non d'élèves. Le lien avec la fédération devient donc flou lorsque les enfants grandissent ou quittent le système.

En conclusion, Geneviève et Mireille ont chaleureusement remercié les participants pour ce partage d'opinions très riches qui permettront d'alimenter les discussions du CA et de mieux aligner la mission et la vision à long terme de la FPFA.



### **7. Évaluation de cette rencontre**

Les participants ont été invités à évaluer la rencontre avant de se quitter.

<https://fpfa.wufoo.com/forms/zwkk8fu01tt4q/>

### **8. Fin de la rencontre**

La rencontre a pris fin à 20 h 32.